

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 1^{er} juin 2015, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet
Siège n° 2 : Frédéric Montplaisir
Siège n° 3 : Robin Breton
Siège n° 4 : Guylaine Cyr
Siège n° 5 : Simon Bolduc
Siège n° 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présentes : Marie-Claude Pinet, directrice générale
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 15 personnes

2015.06.143 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

A PROCÉDURES

- Moment de réflexion : nouvelle image de la ville
Mot de bienvenue
01 Ordre du jour - Adoption
02 Procès-verbal de mai - Adoption
03 Comptes de mai - Adoption
04 Rapport mensuel des engagements - Dépôt
05 Rapport financier au 31-05-2015 - Dépôt

B AFFAIRES NOUVELLES

- 06 P.-395 – Demande d’approbation référendaire - Certificat
07 P.-395 – Adoption (Ajout des usages **Cb** et **la** à l’intérieur de certaines zones mixtes)
08 P.-397 – Consultation publique
09 P.-397 – 2^{ième} lecture (Modification au règlement de zonage P.-181 pour créer une nouvelle zone Mixte - rue Principale)
10 Projet artistique – Engagement financier de la Ville
11 Projet artistique – Appui à la CODET pour le dépôt d’une demande financière au Pacte rural
12 OMHP – Amendement résolution 2015.05.132
13 Emplois en forêt au Témiscouata
14 Quincaillerie des Frontières – Programme de mise en valeur des commerces et services
15 Nomination de deux nouveaux pompiers
16 Club quad Trans Témis
17 Transport adapté et collectif Roulami – Nomination de M. Simon Bolduc
18 Appui – Mur des ambassadeurs à l’aréna du Transcontinental
19 Requête commune – Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
20 Calendrier des vacances du personnel municipal – Dépôt
Période de questions
Levée / Ajournement de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour est adopté tel que lu.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.06.144 PROCÈS-VERBAL DE MAI 2015 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée ci-après identifiée, ayant été remis à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 du chapitre C-19, L.R.Q., le greffier est dispensé d'en faire la lecture, à savoir :

- séance régulière : 04 mai 2015

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal identifié à la présente est approuvé tel que déposé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.06.145 COMPTES DE MAI - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats 2015 (liste comptes fournisseurs) a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT QUE le journal des déboursés du F.A.B. a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal :

A **Journal des achats 2015 (ville)**

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2015 (liste des comptes fournisseurs), datée du 31-05-2015, au montant de trois cent douze mille cent treize dollars et quatre-vingt-quatre (312 113.84 \$) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

B **Journal des déboursés 2015 (ville)**

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution (# 2015.01.08) d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés du F.A.B., daté du 31-05-2015, au montant de cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent soixante-et-onze dollars et cinquante-quatre (197 971.54 \$ → Internet : 75 333.86 \$ et chèques : 122 637.68 \$) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

C Approuve la facture déposée par Enseignes aux quatre vents, en date du 15 mai 2015, au montant de 8 207.84 \$. Cet engagement est puisé au fonds de roulement.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.06.146 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les obligations décrétées par le règlement P.-284 ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 L.R.Q.*, au regard de l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par la trésorière ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose au Conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois de mai 2015.

2015.06.147 RAPPORT FINANCIER CUMULATIF – DÉPÔT

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt au Conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose à tous les élus le rapport financier cumulatif s'étendant du 01-01-2015 au 31-05-2015.

2015.06.148 P.-395 – DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE – CERTIFICAT

Le 02 mars 2015, le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement P.-395 ;

Suite à l'avis public paru le 25 mars 2015, le Conseil municipal tient le 07 avril 2015, une assemblée publique de consultation ;

Le 07 avril 2015, le Conseil municipal adopte le second projet de règlement ;

Le 20 mai 2015, il y a parution d'un avis informant toute personne intéressée ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire, du processus qu'elle doit suivre pour ce faire ainsi que du délai accordé à ces fins ;

Du 20 au 28 mai 2015, le projet de règlement était accessible aux citoyens concernés pour y apposer leur demande pour la tenue d'un scrutin référendaire à l'égard du projet de règlement ;

Aucune demande n'a été enregistrée au greffe de la municipalité ;

Ceci signifie que le Conseil municipal est en mesure d'adopter le projet P.-395 sans avoir à tenir un scrutin référendaire.

Denise Pelletier, greffière

2015.06.149 P.-395 – ADOPTION (MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE P.-181 POUR Y AJOUTER DES USAGES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS DE TYPE 1 À L'INTÉRIEUR DE CERTAINES ZONES MIXTES)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c. A-19.1, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la Loi ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce Conseil tenue le 2^{ième} jour de février 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QU'un règlement portant le numéro P.-395 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 But du règlement

Le présent règlement a pour but de modifier la partie 11 Prescriptions particulières des zones mixtes suivantes : Ma.1, M.6, M.9, M.12, M.14, M.27, M.38, M.41, M.43, M.51, M.57, M.59, M.61 et M.72 du règlement de zonage P.- 181.

Article 2 Modification de l'article no. 11.2.2 Usages commerciaux

L'article est modifié pour se lire de la façon suivante :
La réglementation des zones **Ca et Cb**.

Article 3 Ajout de l'article 11.2.4 Usages industriels

L'article devra se lire de la façon suivante :
La réglementation des zones «**la**» de type 1.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.06.150 P.-397 – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le 1^{er} projet de règlement à la séance du 04 mai 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a fait paraître un avis informant la population de la présente assemblée publique de consultation (journal Info-Dimanche du 13 mai 2015) ;

CONSIDÉRANT QUE toute personne pouvait consulter ce projet de règlement au bureau du greffe de la municipalité, aux heures et aux jours ordinaires de bureau ;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse et la responsable de l'urbanisme expliquent à la population le projet de règlement, les conséquences de son adoption et elles invitent les personnes et organismes désirant s'exprimer sur ce sujet, de le faire dans l'immédiat ;

CONSIDÉRANT QU'aucun citoyen n'est intervenu sur le règlement ;

La mairesse ferme alors la présente période de consultation en regard de ce projet.

2015.06.151 P.-397 – CHANGEMENT DE ZONAGE POUR CRÉER UNE NOUVELLE ZONE MIXTE SUR LA RUE PRINCIPALE – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT

« Règlement modifiant le Règlement de zonage no P.-181 »

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c. A-19.1, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la Loi ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce Conseil tenue le septième jour d'avril 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par et résolu qu'un règlement portant le no. P.-397 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 But du règlement

Le présent règlement a pour but de :

Créer une nouvelle zone mixte M.74 à même les zones Ra/d.2, Rb.31, M.18 et Ca.8 afin de permettre les usages suivants :

- Habitation unifamiliale et bifamiliale
- Commerce de vente et de service des groupes I et II
- Industrie du groupe I
- Service récréatif du groupe I
- Public et institutionnel groupe I
- Usages domestiques groupe I, II, III, 9113 et 9116.

Article 2 Création de la zone mixte

Une nouvelle zone mixte est créée à même les zones Ra/b.2, Rb.31, M.18 et Ca.8. Cette zone est localisée le long de la rue Principale entre les numéros civiques 1800 et 1824, sur les lots : 21-25, 21-26, 72-2, 72-3, 73, 74, 75-1, 21-28, 21-37-p, 21-38, 22-1, 27-3 et 65-2p.

Le tout tel qu'indiqué en annexe 1 du présent règlement.

Article 3 Création de la grille de spécifications no 72

La grille de spécifications no 72 est ajoutée à la section des usages mixtes du règlement de zonage P-181 de la Ville de Pohénégamook afin d'y spécifier les usages permis dans la nouvelle zone M.74.

Le tout tel qu'indiqué en annexe 2 du présent règlement.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Ville adopte le deuxième projet de règlement P.-397.

**2015.06.152 PROJET ARTISTIQUE POUR UNE EXPÉRIENCE NOCTURNE ESTIVALE –
ENGAGEMENT FINANCIER DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE la CODET travaille présentement un dossier permettant d'élargir l'offre touristique ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville engage un montant maximal de 17 500 \$, à partir du surplus accumulé, pour développer l'approche conceptuelle et l'étude de faisabilité technique d'un projet permettant d'élargir l'offre touristique de Pohénégamook et de la route des Frontières et de se positionner comme une destination incontournable ;

QUE cet engagement financier est versé à la CODET conditionnellement à ce que tout le montage financier relatif à l'étude de faisabilité technique soit attaché.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2015.06.153 PROJET ARTISTIQUE POUR UNE EXPÉRIENCE NOCTURNE ESTIVALE –
DEMANDE FINANCIÈRE AU PACTE RURAL**

CONSIDÉRANT QUE la CODET a déposé une demande de financement de 10 000 \$ au Pacte rural de la MRC de Témiscouata ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook demande au Pacte rural Témiscouatain d'octroyer à la CODET, la somme de 10 000 \$ pour la réalisation de l'étude de pré-faisabilité concernant le projet touristique mentionné ci-haut.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.06.154 OMHP – AMENDEMENT RÉSOLUTION 2015.05.132

CONSIDÉRANT la résolution 2015.05.132 adoptée à la séance régulière du 4 mai 2015 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger les chiffres du budget apparaissant au 2^e alinéa ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE le budget initial 2015 est de 31 338 \$ et qu' il s'ajustera à 31 588 \$ avec l'addition du budget révisé #1 ;

QUE la présente résolution amende la résolution 2015.05.132.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.06.155 EMPLOIS EN FORÊT AU TÉMISCOUATA
Où sont les emplois promis au Témiscouata ?

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard, a annoncé une coupure de 5 millions de dollars pour la sylviculture en forêt privée au Bas-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE cette coupure occasionne une quarantaine de pertes d'emplois directs ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard, a aussi fait une coupure de 1 million de dollars pour les lots intramunicipaux (gérés par les MRC) ;

CONSIDÉRANT QUE globalement dans les budgets en aménagement forestier, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs a coupé 5.5 millions de dollars au Bas-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE cette coupure se fera aussi sentir dans les marchés, restaurants, stations-services et entreprises de service ;

CONSIDÉRANT QUE notre député et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Jean D'Amour, lors de sa campagne électorale, a confirmé que l'axe prioritaire du développement était la forêt et qu'il créait plus de 200 emplois dans l'industrie de l'aménagement et de la transformation au Témiscouata ;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie forestière du Témiscouata a un grand besoin des bois de la forêt privée pour résoudre leurs problématiques d'approvisionnement des usines ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

- **De** contester les coupures du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de l'ordre de 5.5 millions de dollars ;
- **De** demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard, d'accepter le **Projet d'avenir de la forêt privée** ;
- **De** demander au ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Jean D'Amour, de convoquer une rencontre avec le ministre Laurent Lessard, afin de trouver des solutions pour permettre de maintenir, en forêt privée et sur les lots intramunicipaux, le même niveau d'emploi qu'en 2014 ;
- **De** rappeler au ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Jean D'Amour, qu'il a été élu justement par ses mêmes producteurs et travailleurs forestiers, puisqu'au Témiscouata, les populations vivent de l'industrie forestière ;
- **D'envoyer** une copie de cette résolution à :
 - Ministre responsable du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Jean D'Amour
 - Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard
 - MRC de Témiscouata
 - Groupements forestiers (Groupement forestier Témiscouata, Groupement forestier Kamouraska, Groupement forestier et agricole Taché, Consultants forestiers Évolu-Bois, Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud, Coopérative forestière Haut Plan Vert)

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2015.06.156 QUINCAILLERIE DES FRONTIÈRES – PROGRAMME DE MISE EN VALEUR
DES COMMERCES ET SERVICES**

CONSIDÉRANT la demande déposée par la Quincaillerie des Frontières dans le cadre du programme d'aide financière à la mise en valeur des commerces et services ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise s'est conformée aux exigences du programme ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville

- accepte la demande déposée par la Quincaillerie des Frontières ;
- verse à l'entreprise, une aide financière de 5 000 \$ dans le cadre du volet 3 du programme de mise en valeur des commerces et services.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2015.06.157 ENGAGEMENT DE DEUX NOUVEAUX POMPIERS – SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE DE LA VILLE DE POHÉNÉGAMOOK**

CONSIDÉRANT QUE Madame Katie Savoie et Monsieur Samuel Viens résidant dans la municipalité de St-Athanase offrent leurs services pour faire partie de la brigade de Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur concernant l'adhésion de ces nouveaux pompiers au service de sécurité incendie de Pohénégamook ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal :

- A** confirme les engagements de Madame Katie Savoie et Monsieur Samuel Viens au Service de sécurité incendie de la Ville de Pohénégamook ;
- B** avise les deux nouveaux pompiers qu'ils devront suivre les formations obligatoires, conditions et autres exigences spécifiques s'adressant à l'ensemble des pompiers du service incendie ;
- C** décrète que le salaire applicable pour chacun est déterminé par la politique salariale des pompiers de la Ville de Pohénégamook.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2015.06.158 SENTIER VTT : RANG DE LA MONTAGNE ET TERRAINS DE LA COM-
MISSION SCOLAIRE DU FLEUVE-ET-DES-LACS (ÉCOLE SECONDAIRE DU
TRANSCONTINENTAL)**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., c.V-1.2) établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules tout terrain et en permettant la circulation sous réserve de conditions ;

CONSIDÉRANT QU'un tronçon du circuit VTT traversera les lots 66-2, rang 2, 28, 29 30, 31, rang 3, canton Estcourt, afin de permettre un accès sur le rang Notre-Dame-des-Champs ;

CONSIDÉRANT QUE les lots 28, 29, 30, 31P et 31AP appartiennent à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-lacs ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE la Ville

- accepte le tronçon VTT tel que défini ci-haut ;
- adresse à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, une demande de droit de passage pour la circulation des véhicules tout terrain sur les lots 28, 29, 30, 31P et 31AP ainsi qu'une demande d'autorisation pour la reconstruction du pont traversant la rivière Providence ;
- autorise Monsieur Robin Breton à faire signer les ententes avec les propriétaires des lots visés par le circuit proposé par le club.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.06.159 TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville nomme Monsieur Simon Bolduc, représentant de la municipalité, sur le comité du Transport adapté et collectif Roulami.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.06.160 APPUI MORAL – MUR DES AMBASSADEURS À L'ARÉNA DU TRANSCONTINENTAL

CONSIDÉRANT QU'un comité travaille présentement à la mise en valeur des ambassadeurs de l'histoire des sports de glace à l'Aréna du Transcontinental ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs équipes ont marqué l'histoire du hockey et du ballon sur glace ;

CONSIDÉRANT QUE les joueurs qui ont évolué au niveau Junior majeur ou Universitaire seront soulignés et des photos seront affichées dans l'enceinte de l'aréna;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook appuie moralement le projet du mur des ambassadeurs à l'aréna du Transcontinental.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.06.161 DEMANDE DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec, le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité ;

CONSIDÉRANT les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers ;

CONSIDÉRANT l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1 ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle ;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.06.162 CALENDRIER DES VACANCES DU PERSONNEL MUNICIPAL – DÉPÔT

La direction générale dépose à tous les membres du Conseil le calendrier des vacances du personnel municipal pour l'année 2015.

PÉRIODE DE QUESTIONS : 21 H 05 à 21 H 25

2015.06.163 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour sont terminés à 21 h 25 ;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Denise Pelletier, greffière
